

KDI
Société par Actions Simplifiée au capital de 62.052.480 euros
Siège Social : 173/179, boulevard Félix-Faure - 93300 AUBERVILLIERS
352 645 501 RCS BOBIGNY



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2009

Le 30 octobre 2009 à 10 heures, la société Klöckner Distribution Industrielle, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 70.000.000 €, dont le siège social est situé à AUBERVILLIERS, 173-179, boulevard Félix-Faure, identifiée sous le numéro 542 086 350 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Marc FRUSTIÉ, Président du Directoire,

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS KDI,

Après avoir eu communication .

- des lettres adressées respectivement au Commissaire aux Comptes, KPMG SA, et au Comité d'Entreprise, les 15 et 20 octobre 2009, les informant que l'associé unique était appelé à prendre les décisions ci-dessous,
- du rapport du Président,

A statué, ès qualités, sur les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique, la SA Klöckner Distribution Industrielle, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président, délibérant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de KDI SAS et de continuer en conséquence l'activité de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Wac Amte.